



Changement de statue d'étudiant au résident

Par **Kadir34**, le **13/02/2012** à **17:10**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant en L2 Math et étranger d'origine turque résidant en France depuis 2001 (l'âge de 13 ans). De plus j'ai une carte de séjour d'étudiant renouvelable tous les ans.

Je suis entrée en France en 2001 avec mes parents, et mes parents ont effectués un retour définitif en Turquie quand j'avais 17 ans. Je réside donc en France depuis 2001 de façon régulière.

Comme je suis considéré comme un étudiant étranger, je suis privé de certains droit comme la bourse du crous, la cité universitaire etc..

En 2006 j'ai fait une demande de naturalisation qui, en 2010 a été refusée en raison d'insuffisance du revenu. J'ai donc décidé de demander une carte de résident. Par contre, malgré le fait que je peux justifier ma présence en France depuis 2001, quelques personnes de la préfecture à l'accueil insiste que je n'ai pas le droit de faire une demande de carte de résident sachant que je suis étudiant et n'ayant pas de ressource régulière.

En attardant vos conseils je vous remercie de tout mon coeur